

## REUNION DU 2 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le deux décembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 25 novembre 2016

Présents : M. DESLANDES, Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX Clément, Mme ALLARD, M. BOURGEAU, M. BARBOT Pierrick, Mme PLANCHENAU, Mme BRUNET, Mme PITON.

Absents excusés : M. FREULON, M. LETHIELLEUX Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme BRUNET Françoise

*Monsieur Le Maire propose aux Conseillers de fixer la réunion du 13 janvier 2017 à 19h et de poursuivre par un buffet dînatoire.*

### A - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

- M. DESLANDES Maire Adjoint donne un compte rendu du Conseil Communautaire du 24 novembre 2016
- M. Le Maire donne un compte rendu de la réunion du bureau des Maires du 14 novembre 2016 et informe le Conseil du départ du Directeur Général des Services M. MESLET Hubert.
- M. le Maire présente au Conseil La Maison de Services au Public.  
C'est un lieu d'accueil et d'information pour simplifier les démarches administratives, améliorer l'accès, l'écoute et le dialogue avec les services publics. Elle est située dans les locaux de la communauté de commune, au rez-de-chaussée. Ce trouve en ces lieux une aide pour toutes les démarches administratives et de recherche d'emploi. Les administrés peuvent se renseigner auprès d'une des deux animatrices pour être aidés dans les démarches d'ordre social (emploi, C.A.F., C.P.A.M...) - utiliser une connexion internet pour les recherches d'emploi, la rédaction de CV et lettre de motivation, consulter les sites partenaires... Une borne internet est à disposition.
- SEMINAIRE DES 3 BUREAUX DES 3 COMMUNAUTES DE COMMUNES LE 21 Novembre  
M. le Maire donne un compte rendu

AVIS SUR LA PROPOSITION DE FAIRE UN ACCORD LOCAL sur le nombre de délégués communautaires

Monsieur DESLANDES Maire Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales une nouvelle composition des E.P.C.I. à fiscalité propre doit être fixée avant le 15 décembre 2016 ;

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des Communes membres ou à défaut d'accord à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Il donne lecture de la lettre de Madame Maryline LÉZÉ, Présidente accompagnée de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Anjou en date du 24 novembre 2016 portant sur la proposition de composition et de répartition du Conseil Communautaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Vu les propositions émanant des trois bureaux des maires réuni en séance plénière le 21 novembre 2016 ;

Considérant que les communes de Bécon-les-Granits, Chambellay, Châteauneuf-sur-Sarthe, Chenillé-Champteussé, Erdre en Anjou, Grez-Neuville, Les Hauts d'Anjou, La Jaille-Yvon, Juvardeil, Le Lion-d'Angers, Miré, Montreuil-sur-Maine, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Sigismond, Sceaux-d'Anjou, Thorigné-d'Anjou, Val d'Erdre Auxence, seront membres de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou par arrêté préfectoral N° DRCL / BCL 2016 - 20 du 19 février 2016 ;

Considérant qu'en cas d'accord local, les Communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition avant le 15 décembre 2016 ;

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25% le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV et que la répartition

des sièges tient compte de la population de chaque commune ;

Sur proposition du Conseil Communautaire du 24 novembre 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents approuve le nombre et la répartition suivante :

<b>Commune</b>	<b>Population Municipale</b>	<b>sièges</b>
Erdre en Anjou	5 648	7
Les Hauts d'Anjou	5 412	7
Val d'Erdre Auxence	4 692	6
Le Lion-d'Angers	4 465	6
Châteauneuf-sur-Sarthe	3 136	4
Bécon-les-Granits	2 752	4
Grez-Neuville	1 464	2
Thorigné-d'Anjou	1 189	2
Saint-Augustin-des-Bois	1 172	2
Sceaux-d'Anjou	1 132	2
Miré	1 056	2
Juvardeil	788	1
Montreuil-sur-Maine	688	1
Chenillé-Champteussé	368	2
Saint-Sigismond	364	1
Chambellay	357	1
La Jaille-Yvon	310	1
	34 993	51

▪ Demande à Madame la Préfète de Maine et Loire, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLES DU HAUT-ANJOU

M. DESLANDES Maire Adjoint présente au Conseil les compétences inscrites sur l'arrêté portant fusion des communautés de communes :

##### COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Développement économique et tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Déchets

##### COMPETENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergies
- Politique du logement et du cadre de vie
- Gestion des milieux aquatiques
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Construction, entretien, fonctionnement d'équipement culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Assainissement (non collectif)
- Création et gestion de maison de services au public

##### COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- Aménagement numérique
- Sécurité

## C - COMMUNE

### COMMISSIONS :

#### PATRIMOINE BATI ET URBANISME

##### Nommer des nouveaux membres de la Commission

M. DESLANDES Jean-Louis Maire Adjoint, Mme BRUNET Françoise, M. LETHIELLEUX Jean-Michel

#### VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ET TOURISME

- Mme FOUCHER Maire adjoint informe le Conseil que « Les Echos » seront à distribuer au cours de la 51<sup>ème</sup> semaine.
- Le COLLECTIF 100 NOMS demande l'autorisation d'insérer dans les Echos une enquête « Si nous faisons une épicerie qui nous re(a)ssemble ? ». Le Conseil donne un avis favorable à la demande.
- Mme FOUCHER Maire Adjoint propose au Conseil de réaliser une enquête auprès de la population sur les orientations du territoire. Le Conseil souhaite attendre le 1<sup>er</sup> semestre 2017.

#### PATRIMOINE ROUTIER ET ENVIRONNEMENT

- Les Jardins partagés

M. FOULONNEAU Maire Adjoint présente au Conseil le projet du collectif 100 noms.

- Programmation d'entretien des VI

M. FOULONNEAU Maire Adjoint demande aux Conseillers s'ils ont connaissance de travaux à réaliser.

- Marché Travaux voirie Route de Chateauneuf, rue du Gravier et Sentier des Reitries : Réception des offres avant le 9 décembre 2016 à 12h.

- Etude diagnostique des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration

M. FOULONNEAU Maire adjoint présente le recueil des données de terrain et l'analyse de l'état initial du site réalisés par le bureau d'études Hydratop.

- Contrat Territorial des Milieux Aquatiques

M. FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que M. LOGERAIS propose que les travaux de restauration et de reconnexion de l'ancienne boire à la Boire Daviers soient inscrits dans le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques.

Le Conseil décide de demander à la Communauté de Communes du haut-Anjou d'inscrire ces travaux dans le CTMA.

#### VIVRE ENSEMBLE LA SOLIDARITE L'INTERGENERATIONNEL ET LA COMMUNICATION

- M. LETHIELLEUX Maire Adjoint présente au conseil le Tuto GOOGLE
- le Collectif 100 noms souhaite un rendez-vous pour discuter de la mise en place du projet « Poulailier à l'école ».

M. LETHIELLEUX Clément informe le Conseil qu'une rencontre est prévue à l'école avec le Collectif 100 noms concernant le projet poulailier et l'Association des Parents d'Elèves concernant le projet de plantation d'arbres.

### DELIBERATIONS :

#### 1. NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL chaque collectivité doit mettre en œuvre le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP « Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ».

M. le Maire expose que ce nouveau dispositif indemnitaire va d'ici fin 2016, remplacer la plupart des primes et indemnités. Il a vocation à devenir le nouvel outil indemnitaire de référence, applicable à tous les fonctionnaires.

Régime actuel : les Primes et indemnités sont liées au Grade, à l'Emploi aux Fonctions et aux Sujétions.

le Régime futur vise à tenir compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement professionnel.

Il précise qu'une dérogation peut être demandée pour continuer à utiliser l'actuel régime indemnitaire pendant 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à condition que la collectivité engage une réflexion sur le nouveau régime du RIFSEEP.

Il présente l'organigramme, la répartition par cadres d'emplois et les groupes du personnel communal élaborés en bureau Maire Adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de mettre en place le RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- DEMANDE une dérogation pour continuer à utiliser le régime indemnitaire actuellement en place pendant l'année 2017

## 2. PROCEDER A L'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE de procéder à l'amortissement de :

N°	Article	Tiers	Objet	Valeurs	Durée	Annuité
022016	2158	ESPACE EMERAUDE	Débroussailleuse reciprocateur	600,00 €	5	120,00 €
032016	2158	PLAISANCE CYCLE MOTOCULTURE	Débroussailleuse à dos	589,00 €	5	117,80 €
042016	2158	LEGALLAIS	Organigramme clés	3 198,60 €	5	639,72 €
052016	21578	PLAS ECO	Barrière Forestière Theil	1 164,36 €	10	116,44 €
062016	2158	OFFICE DE TOURISME	Visuels sentier d'interprétation	650,00 €	5	130,00 €

Les biens feront l'objet d'un tableau d'amortissement tenant compte de la valeur nette à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et servira au calcul de l'annuité d'amortissement à prévoir au budget 2015 ainsi que pour les suivants.

La dépense correspondance sera inscrite à l'article 6811 de la section d'exploitation.

## 3. REMUNERATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ASSURANT DES MISSIONS PERISCOLAIRES

### TAP 2016/2017 « Activité théâtre » 1 heure par semaine assurée par Mme GLETTY Hélène

Monsieur LETHIELLEUX Maire Adjoint informe le Conseil que depuis le transfert par l'Etat aux Communes de l'organisation facultative des activités périscolaires, les collectivités territoriales peuvent verser aux personnels enseignants des écoles certaines rémunérations, au titre de travaux qu'ils effectuent pour le compte de celles-ci.

Il rappelle que Mme GLETTY Hélène Professeur des Ecoles assure tous les jeudis depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'activité Théâtre dans le cadre des TAP, pour les classes CM1 et CM2 de l'Ecole Paul Gauguin.

La rémunération versée serait égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal

Le montant plafond de rémunération s'établit ainsi : Heures d'enseignement - Professeur des écoles de classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école - Taux maximum 24.28 €

Monsieur LETHIELLEUX Maire Adjoint propose de retenir ce montant

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire Adjoint dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour l'année scolaire 2016/2017, de faire assurer les missions « activité théâtre » TAP une heure par semaine scolaire, au titre d'activité accessoire par Mme GLETTY Hélène Professeur des Ecoles de classe normale contre une rémunération égale au montant des indemnités fixées par le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal, soit 24.28 €.

***INFORMATIONS :***

**VISITE DE M. LE SOUS-PREFET LE 6 DECEMBRE DE 15 à 17 H**

**VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL LE 6 JANVIER 2017 à 18h30**

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 13 JANVIER 2017 à 19h00**

**Calendrier électoral 2017**

Election du Président de la République le 23 avril 2017 et le 7 mai 2017

Elections législatives les 11 et 18 juin 2017

Elections sénatoriales le 24 septembre 2017